

Six lignes et au-dessous, les insertions 2s. 6d. Chaque insertion subséquente 7d. Dix lignes et au-dessous, les insertions 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes les insertions par lignes 4d. — Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d. Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Imprimé et publié par P. CING-MARS RUE ST. AMABLE.

L'AURORE DES CANADIENS JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

CONDITION DE L'AURORE Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres et d'avance pour la ville et deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi. La souscription est de trois piastres par année, outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste. On paie au commencement du semestre. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'Aurore est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf. Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites francs de Port à F. CING-MARS, propriétaire.

PROPECTUS

DE LA REVUE DE LEGISLATION

ET DE JURISPRUDENCE. REDACTEURS,

MM. LOUIS O. LETOURNEUX et JOSEPH U. BEAUDRY, A Montréal, A Québec.

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la législation et la jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des comptes-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers ces difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'unité de notre jurisprudence, caractéristique qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt; non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaire de tous les États.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent des le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, il doit comprendre ce que nous ne pouvons seul en porter tous les poids. Dans un pays comme le nôtre une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc au M. du Barreau; ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter leur décision, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le Barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flatterons qu'il appréciera la valeur d'une œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons aient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année 12 livraisons formant 5 à 600 pages de matière.

Nous admettons dans la Revue des Articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payable après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communication, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31 Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hotel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1er octobre prochain. LOUIS O. LETOURNEUX, Directeur-Gérant, Propriétaire.

LETRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION

A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR. AVOCAT, &c.

Monsieur, Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons tous l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant nous loir nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vivaces.

Nous sommes, Monsieur, avec respect, Vos confrères,

- Montréal, Août 1845. Charles Mondelet, L. H. Lafontaine, Sabrevois De Bleury, T. Peltier, C. S. Cherrier, F. G. Johnson, A. Buchanau, N. Dumais, Robt. MacKay, Joseph Bourret, Lewis T. Drummond, G. De Boucherville, A. A. Doion, L. A. Papineau, A. N. Morin, W. C. Meredith, H. Taylor, P. Peltier, D. E. Papineau, John Rose, A. Robertson, F. Griffin, L. V. Scotte, G. E. Cartier, R. A. R. Hubert, J. F. Pelletier, Frederick T. Hall, James Armstrong.

N. B.—Les Journaux de la Province, qui reproduiront ce Prospectus pendant trois mois auront droit à un exemplaire de la Revue de Législation et de Jurisprudence.

VENTE SANS RESERVE. D'UN FOND DE MAGASIN. ET Traductions d'Affaires.

ES Soussignés ont encore à vendre à TORONTO, un assortiment étendu et bien choisi

MARCHANDIES SECHES

convenable au commerce du Printemps l'été lequel doit être vendu d'ici au 31 MARS courant, avant le transport de leurs établissements à HAMILTON, et en conséquence ils l'offrent à des prix réduits pour argent comptant ou un crédit approuvé.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer de nouveau à leurs pratiques et à leurs commerçants en général que leurs affaires se feront d'aujourd'hui à MONTREAL et à HAMILTON, sous les noms et raison de ISAAC BUCHANAN & CIE., à Montréal, et BUCHANAN HARRIS & CIE., à Hamilton.

Leur importation d'EPICERIES EN GROS et de FERRONNERIES sera principalement gardé à Montréal, afin d'être envoyée directement et au prix le plus bas que possible aux différents points du Haut-Canada, et comme ils ont fait l'acquisition de VOUTES SPACIEUSES, à l'embouchure du Canal de Lachine, ils auront plus de facilités pour emmagasiner les produits qui seront expédiés à leur soins pour être vendus sur le marché de Montréal.

La totalité de leur importation en Marchandises Sèches (à l'exception de cette portion qui a été importée d'après les instructions spéciales pour le compte d'autres personnes) sera ouverte en vente à HAMILTON et les Soussignés sont persuadés que la réunion de leurs assortiments de Toronto et de Hamilton en un seul, à cette dernière place, donnera à cet assortiment une importance qui attirera l'attention des commerçants de l'Ouest et leur offrira des avantages qu'ils ne pourraient pas autrement obtenir.

Les Soussignés ont aussi à ajouter qu'ils tiendront à Hamilton un assortiment étendu de FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, VERRE et FAYENCE en addition à leur assortiment d'autrefois de MARCHANDISES SECHES d'EPICERIES.

ISAAC BUCHANAN & CIE. Toronto, 27 fév. 1845—10 Mars—im.

N. B.—I. B. & C. garderont un Bureau à la même place, FRONT STREET, jusqu'en Juin

A LOUER. UNE MAISON à deux côtés située sur la grande rue du Faubourg St. Laurent, dans une place très avantageuse pour le commerce près du marché, avec remises et écuries. S'adresser au propriétaire au marché neuf. 6 sept.— CHARLES PIGEON.

CORPORATION DE MONTREAL.

COMME il a été rapporté qu'un maître Ramoneur licencié au moins a exigé des sommes plus considérables que le tarif fixé pour le ramonage des cheminées de la Cité, et que son exemple a pu et peut-être imité par d'autres, les extraits ci-joints du Règlement " Pour régler le Ramonage des cheminées", montrant les taux que les Ramoneurs ont droit d'exiger pour cet objet sont républiés pour l'information générale, et pour faciliter la découverte des abus et malversations dont on se plaint; et les Maîtres-Ramoneurs sont notifiés par les présentes que non seulement les pénalités mentionnées dans la section 5e ci jointes seront rigoureusement exigées, mais encore que toute offense pour surcharge sera en tout cas suivie de la forfeiture de leurs licences.

SECTION 4.

Et qu'il soit de plus ordonné et statué: Que le tarif suivant soit établi comme le taux d'honoraires qui seront alloués et exigés par chaque ramoneur licencié pour nettoyer et ramoner parfaitement les cheminées et conduits (flues) de cheminées dans la dite Cité à savoir: —

- Pour le ramonage de chaque cheminée ou conduit de cheminée dans une maison à un étage trois deniers. Pour le ramonage de chaque cheminée ou conduit de cheminée dans une maison à deux étages, quatre deniers et demi. Pour le ramonage de chaque cheminée ou conduit de cheminée dans une maison à trois étages six deniers. Pour le ramonage de chaque cheminée ou conduit de cheminées dans une maison à quatre étages ou plus, sept deniers et demi.

SECTION 5.

Et qu'il soit de plus ordonné et statué: Que chaque ramoneur qui usera de fraude ou de déception au sujet de la licence qui lui sera accordée ou qu'il aura obtenue ou qui exigera d'autres ou de plus hauts honoraires que ceux ci haut mentionnés, pour le ramonage des cheminées ou des conduits de cheminées dans la dite Cité, sera passible d'une amende ou pénalité n'excédant pas dix piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours ou l'un et l'autre, pour chaque contravention aux dispositions de ce règlement.

Par ordre, J. P. SEXTON, GREFFIER DE LA CITE. 13 Sept.

BATEAUX A VAPEUR. LIGNE DU PEUPLE.



UNE assemblée du comité de régie tenue aujourd'hui, M. JOHN WILSON a été nommé agent pendant l'absence de M. RYAN en Angleterre.

WM PATERSON, Secrétaire. Québec, 23 août 1845. Comme il a été créé beaucoup d'alarme sans cause dans l'esprit public au sujet des courses de bateaux à vapeur, les propriétaires du Québec et du Rowland Hill ont résolu de changer les jours de départ de ces bateaux afin d'éviter ces courses et de déparquer aux passagers toute appréhension qu'ils forcent trop de vapeur. Le Québec étant le bateau le plus rapide sur les eaux du Canada et peut-être du monde entier, pourra en tout temps arriver aux ports de Montréal et de Québec à 6 heures du matin, sans le moindre doute. Les bateaux partiront comme suit: Le Québec, de Québec les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 5 heures du soir; Le Rowland Hill les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS. Et de Montréal les jours alternatifs à 6 heures du soir; Arrêtant aux ports intermédiaires en mont et en descendant. JOHN WILSON, Agent, Québec, 23 août 1845.

Provinces du Canada District de Trois-Rivières.

BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de GUSTAVUS GERS.—Banqueroutier.—

AVIS est par le présent donné que le soussigné a été nommé un seul SYNDIC pour l'administration des affaires de la dite Banqueroute. JAMES DICKSON. Trois-Rivières 9 Septembre 1845.

MELANGES.

L'AVOCAT.

Le révérend John Derby, un des ministres les plus éclairés, les plus religieux de l'église protestante, mourut en 1812, à la grande douleur des gens de bien qui l'avaient aimé, dans l'intimité de la vie profane, ou qui l'avaient admiré dans l'exercice de ses fonctions spirituelles. De tous les souvenirs précieux de son héritage, qu'il laissait à des pauvres, à des chrétiens et à des amis, le plus beau sans doute, le plus riche trésor était une jeune fille qui se nommait Caroline; près d'expirer, dans la pensée de Dieu et de son enfant, John Derby résolut de confier ce qu'il avait le mieux aimé sur la terre, au zèle, à la tendresse d'un ancien élève qui n'était, pour lui, que le colonel George tout simplement, mais qui était, pour le monde, le lord et le comte George O'Donnell.

A cette époque, le colonel George commandait, en Espagne, un régiment de l'armée hispano-anglaise, il apprit, à Vittoria, la mort du respectable John Derby qui lui légua, dans le dernier mot de sa volonté suprême, une jeune enfant à protéger, une belle punille à établir; il accepta, de loin, le legs d'un honnête homme qui lui avait enseigné à bien vivre et à bien mourir; il écrivit à sa sœur, mistress Lowe, pour la prier de recevoir, dans son château de Brendford, l'orpheline qu'il aimait déjà, sans la connaître, un peu plus tard blessé dans une rencontre avec la division du général Foy, lord O'Donnell fut autorisé à retourner en Angleterre, et le tuteur de miss Caroline s'empressa d'aller recueillir la charmante succession du pauvre ministre.

Le colonel ne s'attendait guère à trouver, dans la maison de sa sœur, qu'une petite fille à élever, une véritable écotière à conduire: il y trouva, dans miss Caroline, une grande personne, d'une beauté et d'un esprit tout à fait remarquables; elle avait dix huit ans environ, et à cet âge où la naïveté curieuse est à peu près ce que les femmes ont de plus spirituel, miss Caroline se distinguait par quelque chose d'étrange, par une certaine exaltation qui prêtait de la hardiesse et de l'originalité à ses idées, à ses sentiments et à ses paroles.

Aux yeux de Caroline, le monde était un vaste roman, dont elle se faisait tour à tour l'heureuse ou la malheureuse héroïne: elle vivait, par la vie de l'imagination dans cet univers féerique, dans cet immense kaléidoscope, animé par la baguette de ces enchanteurs que l'on nomme des romanciers et des poètes. Jeune, jolie et romanesque, miss Derby devait à cette seconde existence, à cette existence du cœur et de l'esprit dans un monde impossible, des impressions dont la vivacité semblait très singulière; les réalités communes d'ici-bas lui causaient une peur affreuse, et sans doute, elle ne revenait qu'en tremblant de ses belles promenades à travers les espaces imaginaires; elle était si prompte à se laisser ému par le moindre bruit, si vive à se laisser toucher, au moindre mot, si ardente à s'agiter, à la moindre aventure, que ses amis de Brendford lui donnèrent le surnom de la Sensitive... la plus imprudente, la plus sentimentale et la plus malheureuse de toutes les fleurs!

Le colonel George fut bien surpris de tout ce qu'il voyait, de tout ce qu'il découvrait chaque jour, dans le caractère excentrique de miss Caroline; il s'en inquiéta, il s'en effraya d'abord, en sa qualité de tuteur; mais, il était Anglais, il était passablement original lui-même, et je suis forcé de vous avouer, au plus vite, qu'il devint amoureux, amoureux fou de sa romanesque pupille.

De son côté, miss Derby fut bien étonnée d'avoir affaire, dans le nouveau protecteur de sa jeunesse, non point à un soldat déjà vieux, triste et grossier, mais à un beau colonel de trente ans, qui avait de l'esprit, de la sensibilité, de l'exaltation pour toutes les folies et beaucoup d'enthousiasme au service de toutes les nobles pensées. Une pareille découverte enchantait le cœur de miss Caroline. Et je suis encore forcé de vous apprendre que la jeune fille devint amoureuse, amoureuse folle de son tuteur.

Le double danger de cet amour secret ne put échapper ni à l'attention, ni au blâme de mistress Lowe; la sœur proua que de

lord O'Donnell jura, sur l'évangile, de couper court à l'extravagance de ces belles passions mytérieuses qui ne convenaient ni à ses principes, ni à sa raison, ni à son orgueil, et l'aristocrate puritaine ne tarda point à réaliser sa solennelle parole: elle aborda franchement la jolie pupille de son frère; elle lui dévoila tout ce qu'elle avait appris, ou tout ce qu'elle avait deviné de son fol amour; elle la grondait le plus doucement qu'il lui fut possible: elle lui dit de songer à cette distance qui séparait le presbytère et le château, l'humble maison d'un simple ministre et la superbe demeure d'un futur pair d'Angleterre: elle en appela, tour à tour, à sa modestie, à son courage, à sa reconnaissance et à sa vertu; elle fit intervenir, dans ce débat de la vanité contre l'amour, la mémoire d'un père qui avait adoré sa fille, le souvenir d'un honnête homme qui avait légué son enfant à la tendresse charitable de lord O'Donnell; enfin l'éloquente indignation de mistress Lowe réussit à merveille, et peut-être au-delà de son espérance: miss Caroline lui promit, en pleurant, de ne plus aimer, de ne plus adorer son frère, et pour mieux rassurer son incrédule orgueilleuse, la jeune fille consentit à épouser, je ne sais quel riche baronnet du voisinage.

Le cruel devoir que l'on infligeait à la grandeur et la probité de son âme, provoqua, chez miss Caroline, un de ces accès de fièvre poétique dont je vous ai parlé tout à l'heure; dans son esprit mobile, le désespoir avait, au-si bien que l'espérance, des illusions et des rêves; au lieu de continuer à rêver, tout éveillée, de sa passion pour lord O'Donnell, miss Derby se mit à songer, avec orgueil, à l'impossibilité de ses regrets et de sa peine; elle pouvait plus être heureuse: elle eut donc une joie extrême à exagérer les chances probables de son malheur; découragée, il lui était impossible d'achever, au fond de son cœur, le beau roman de l'amour qui se maria: elle commença à composer, dans le livre invivible de son esprit romanesque, le douloureux poème de l'abnégation et du sacrifice.

Le colonel George qui regardait et qui écoutait en silence, amoureux et discret, ne comprit rien à la soudaine fantasia de cette jeune fille; l'empressement qu'elle semblait mettre à subir, pour mari, une façon de vieux gentilhomme, inspirait, à la fois la jalousie de lord O'Donnell, du dédain, de la tristesse et de la colère; il s'irrita contre le mauvais goût de miss Caroline, et s'il lui pardonnait déjà de ne l'avoir point aimé, il ne lui pardonnait pas encore sa préférence apparente pour un grossier marin, pour un baronnet de fraîche date, pour un sir Edward Banister qui avait tout juste, l'épée, la bonne grâce et la galanterie d'un pirate.

Après bien des conseils et des remontrances inutiles, qu'il adressait à miss Derby, George prépara ses comptes de tutelle; il ajouta le chiffre d'une dot considérable à la petite fortune de sa pupille; il voulut se charger de tous les détails luxueux de son trousseau et de sa corbeille de mariée; il pria le ciel pour la femme adorée qu'il allait perdre: il ensevelit son amour, dans le coin le plus lumineux, à la place d'honneur de sa mémoire, au milieu des plus beaux souvenirs de sa première jeunesse, et il plaça la jolie main de miss Caroline Derby dans la main brutale d'un ancien corsaire!

A l'issue de la célébration nuptiale, les deux époux se mirent en route pour Edmbourg où résidait la famille de sir Edward Banister; le comte O'Donnell demeura seul, dans son château de Brendford, avec sa sœur, avec mistress Lowe, dont il n'avait jamais soupçonné la triste influence sur les volontés secrètes de miss Caroline. Quelques mois plus tard, il se répandit à Londres un bruit assez extraordinaire: on parla, dans les salons de la cour et de la ville, de la subite résolution qu'avait prise le colonel George O'Donnell; on lui prêtait l'incroyable désir de renoncer au métier des armes, pour se livrer à l'étude des lois et aux luttes périlleuses de l'éloquence publique; bientôt, en effet, le jeune officier jeta sur son brillant uniforme les draperies d'une longue robe noire; il se souvint de ses travaux et de ses triomphes universitaires; après avoir brillé par l'épée, il essaya de combattre avec l'aide de la parole; il tenta victorieusement, en 1813, la difficile épreuve qui devait révéler un jour à lord Esling, et le colonel se fit avocat.

Vraiment l'on eût dit qu'il pré-sen-tait déjà l'occasion et le pouvoir d'être utile, dans cette nouvelle carrière, à la femme charmante qu'il avait tant aimée !...

En 1818, O'Donnell était un des orateurs les plus distingués du barreau anglais, spirituel, pathétique et gracieux à la fois, il se faisait encore remarquer par une imagination fougueuse, par des flammes d'éloquence, si je puis m'exprimer ainsi, dont il était son auditoire, en le touchant et l'effleurant du bout de ses lèvres ; c'était là un brillant palefrenier, magnifique et dangereux en même temps, qui sacrifiait, dans plus d'une cause, les ressources de la logique aux témérités réduisantes de l'esprit, la vérité à la colère, et la conscience à la passion.

Un jour, comme O'Donnell se livrait tout entier, dans la silence de son cabinet, à l'admiration d'un mémoire de l'avocat Brougham, dans l'intérêt de la reine d'Angleterre, son valet de chambre vint interrompre sa lecture, et lui remit une lettre qui arrivait du royaume d'Ecosse ; cette lettre écrite par Caroline Banister, était la seule nouvelle, le seul souvenir qu'il eût reçu, depuis cinq ans, de l'amitié de sa pupille ; il brisa le cachet, et une main tremblante avec bien de la joie, et presque aussitôt, ses yeux laissèrent tomber une larme sur cet officieux message qui ne contenait que les mots suivants :

"J'ai besoin de vous, George, pour me sauver de la mort, et surtout de l'infamie... Venez !"

Vite ! vite ! une voiture, des postillons, de l'argent et des chevaux ! Caroline a besoin de lui ; Caroline l'appelle et le supplie. Il va de son honneur et de sa vie... E route pour l'Ecosse, et que le ciel le conduise !

Enfin, le voilà dans la ville d'Edimbourg !... Où est la maison de lady Banister ? — La voici, milord... C'est bien... Pourquoi cette maison est-elle triste ?... Que signifie ce habillage de deuil ?... Il me semble que vous pleurez tous en me voyant... Que veulent dire ces larmes ?... Votre maîtresse est-elle visible ? — Hélas ! — Où est lady Banister ? — Dans un cachot, peut-être... — Caroline !... et pou quoi ? — Dieu seul le sait ! — Je veux le savoir aussi... Cocher, à la porte de la prison !... — Gredier, je suis l'avocat de lady Banister !... — Entrez ! — Mon Dieu, est-ce bien vous qui je regarde ; vous que je retrouve, Caroline, pâle, flétrie, presque mourante ?... — Qui, c'est bien moi... Vos yeux ne m'ont point reconnue ? Il faut donc que votre cœur me devine !

— Milord, continua Caroline, en brisant les mains de celui qu'elle appelait déjà son sauveur ; le crime que j'ai commis, dans l'opinion du monde, est épouvantable ; jugez ! il s'agit d'une prévention capitale que je soulève, d'avance, autour de moi, les sympathies les plus vives et les haines les plus ardentes ; vous voyez devant vous, George, une malheureuse femme que l'accusé d'avoir empoisonné son mari !

— Quoi ! sir Edward Banister ?... — Il est mort ! Contre une pareille accusation qui révele les débats les plus violents, les plus désespérés, les plus scandaleux, il me faut un défenseur qui soit d'abord mon ami, un avocat qui devienne mon premier juge ; votre Caroline, votre enfant prêt à répondre à toutes vos questions, pour faire briller à vos yeux, dans l'obscurité de cette cause inique, la sainte auréole de son innocence ! Croyez-en la digne d'un honnête homme, la fille de votre précepteur John Derby ; je suis innocente, George. — Sauvez-moi !

LOUIS LURINE.

La suite au prochain No.

L'Aurore des Canadas

JEUDI 25 SEPTEMBRE, 1845.

Nous avons essayé de faire ressortir dans nos derniers articles que la carrière de lord Metcalfe avait profité au pays en ce qu'elle avait reposé sur la reconnaissance en principe et sur l'application en pratique de la responsabilité dans l'administration du pays. Il nous reste à démontrer combien l'opposition ferait aujourd'hui un acte de bonne politique en même temps qu'un acte d'éclatant patriotisme, en consolidant cette concession du pouvoir par l'abandon, non pas des principes qu'elle professe, mais des moyens qu'elle emploie pour les faire triompher.

Plus que jamais aujourd'hui nous sommes convaincu que les passions brûlantes du moment, excitées de part et d'autre, par des circonstances propres à les alimenter, ont été cause de cette déplorable scission qui s'est faite dans les rangs de la population franco-canadienne : car s'il eût été possible de s'entendre, on ne nous fera jamais croire que des citoyens se fussent fait un jeu de s'entre déchirer comme on l'a vu, quand ils avaient un but unique à obtenir, et que le seul moyen d'y gagner était de bien se comprendre d'abord sur la

ligne qu'il convenait d'adopter pour arriver plus sûrement. Aujourd'hui donc que le tems a apaisé l'agitation malheureuse qui nous a à peine laissé respirer depuis dix huit mois, chacun doit sentir le besoin sans doute de songer un peu à sortir tout à fait de l'ornière dans laquelle nous nous traînons si péniblement. Les franco-canadiens peuvent encore, s'ils le veulent, faire un gouvernement fort et s'assurer une belle position ; car tant que lord Metcalfe sera l'âme de la politique canadienne, on ne songera jamais à les isoler du pouvoir ; loin de là, on courtisera toujours leur concours, pour nous servir d'une expression anglaise, parce que ce concours, dans les calculs des hommes d'état qui sont appelés à diriger le gouvernement de cette colonie, est devenu une nécessité absolue, et lord Metcalfe, plus que tout autre gouverneur, autant au moins que le regretté sir Charles Bagot, a fait preuve de cette opinion en persistant, malgré tous les préjugés du tems encore grossis par la crise ministérielle, à les inviter à lui donner la main, et en saisissant toutes les occasions de leur offrir la branche d'olivier, comme dans le cas du nouveau Solliciteur Général, Mr. Taschereau.

L'opposition ne doit plus être aujourd'hui une pure lutte entre deux origines, puisqu'à l'heure qu'il est, avec le gouvernement responsable, toutes deux sont appelées à jouer un rôle simultané et à prendre une part concurrente au fonctionnement de la machine gouvernementale ; tandis qu'autrefois les franco-canadiens n'avaient rien à espérer dans leur opposition que le bien pauvre plaisir d'empoisonner un peu le règne de leurs tyrans et de leurs subalternes. Qui aurait jamais osé, dans ce tems là, pousser l'audace jusqu'à croire qu'un franco-canadien eût été bon à quelque chose placé dans les premières charges de l'administration ? Cette vue nous était interdite. Seulement on se contentait, de fois à autre, de baillonner ce qu'on était convenu d'appeler un brailard populaire, en lui donnant part au gâteau public, et à en magnétiser un autre un peu plus pétulant et mieux lancé dans la carrière du parlement et du barreau, en le coiffant d'un tricorne et de l'arabesque d'une robe de soie. C'était là tous les miracles que pouvait produire l'opposition du tems, et les plus hautes ambitions ne dépassaient point cet horizon. Quelques heureux donc pouvaient sortir de la foule, mais la masse dont on décimait les chefs de cette façon, la masse, elle, allait toujours du même pas, elle se faisait tondre comme une brebis à belle toison, et devait se consoler en disant en français, sic vos non vobis !

Maintenant ce n'est plus cela, les choses ont changé de face, et l'union même avec tous ses poisons, ne réussira jamais à tuer assez l'influence franco-canadienne pour qu'on puisse s'en passer, pour vu que nous ne contribuons pas nous même à son anéantissement. Depuis que le gouvernement responsable est un fait accompli, nous avons présenté une part afférente à l'existence de cette forme de gouvernement. Lord Sydenham a si bien senti cela, que, quoique les franco-canadiens fussent ce qu'il détestait le plus dans le monde après l'intégrité politique, il feignit de vouloir les associer à ses plans. Il ne les assomma à coup de bâtons aux hustings qu'après avoir épuisé vis-à-vis d'eux toutes les cajoleries courtoises d'un roué de salon administratif, qui voulait gagner la partie qu'il avait promis au ministère whig de venir jouer ici avec succès, pourvu que la maison Baring et Cie, pût se récupérer de la banqueroute du Haut-Canada. C'est ainsi qu'il promit à Mr. Lafontaine la robe de soie, s'il voulait l'aider en bon enfant à faire réussir ses inévitables calculs ; mais il compta sans son hôte.

Mais si d'un côté, le gouvernement se passerait difficilement du concours de la majorité du Bas Canada, supporté qu'il sera par la majorité du Haut réuni à la minorité du Bas, il n'en est pas moins vrai que nous ferions un acte de démesure si nous persistions à repousser toutes les offres du pouvoir, aujourd'hui que l'honnête homme qui nous gouverne ne demande pas mieux que de nous utiliser. L'extraction française du pays en s'isolant du pouvoir, ou en voulant le conquérir en entier, ne ferait rien que susciter à pure perte le soupçon de ses adversaires dont elle devrait se

rapprocher plutôt, ne fût-ce que dans l'espoir d'éteindre ces préjugés toujours ardents qui empêchent la réalisation d'un gouvernement libéral fort et imposant. Une administration qui voudra reposer sur la base exclusive d'une des deux nationalités, ne pourra plus tenir désormais ; il lui faudra toujours les deux appuis : mais malheur à celle des deux qui négligera de se présenter qui conservera ses jalousies au point de l'aveugler assez pour ne pas vouloir céder un peu à l'empire des circonstances, et s'emparer toujours de ce qu'on ne pourra pas lui arracher ; car il est écrit que, qui quitte la partie la perd.

C'est le sentiment qui nous a fait applaudir à l'acceptation par M. Taschereau de l'héritage politique de M. Aylwin ; c'est ce qui nous fera applaudir de même à tous les canadiens qui accepteront d'autres successions de la même sorte, parce que nous regardons cela comme notre seul moyen de préservation contre l'envahissement qui nous menace assez sans que nous ayons besoin de courir après. Sans doute qu'il reste encore beaucoup à désirer avant d'arriver à l'état de perfection administrative où l'ex-ministère avait voulu toucher comme par enchantement ; mais encore une fois, l'union moyen d'y parvenir, à notre avis, est d'abord de ne pas abandonner le timon des affaires tout entier aux mains d'autrui. Dans tout gouvernement, mais dans le gouvernement colonial surtout, on ne peut arriver que pas à pas au perfectionnement des institutions politiques, et encore le pouvoir qui a l'oreille chatouilleuse, est-il toujours sur le qui-vive. Il est ombrageux partout il doit l'être plus encore dans une colonie, où il est moins sûr de son fait, parce qu'il ne règne jamais autant par l'affection que par la force, comme dans la métropole. Nous sommes sûr qu'ici nous avons d'ordinaire tous les éléments qu'il nous faut, si nous savons les mettre en action, pour nous assurer d'un ordre de choses parfaitement convenable au pays ; mais il faut que la barque soit conduite avec prudence, que le Pilot ne tente pas follement de lui faire franchir les écueils, parce qu'il nous ferait faire un second et petit-être dernier naufrage qui mettrait le reste de nos dépouilles à la merci de nos adversaires ; et ce serait après tout notre faute si nous voulions nous noyer quand avec un peu de tems, de patience et d'intelligence de la route nous arriverions infailliblement au port.

Nous concevons qu'il y a parmi nous des optimistes qui ne voient rien au delà des déficiences de notre système de responsabilité, qui passent leurs laborieuses nuits à rêver de brillantes utopies qui ne nous mèneront jamais à grand chose ; mais il est un fait certain, c'est que si nous savons user de ce que nous avons, nous pouvons facilement encore établir au sein du pays un parti modéré qui saura maintenir la balance entre le pouvoir et le peuple, laisser cours à la prérogative royale, en même temps qu'il aura assez de nerf pour protéger l'origine qui a des droits à faire valoir et à faire respecter. Tant qu'il sera possible de maintenir cet équilibre, les franco-canadiens auront-ils raison de se plaindre. Leur sort est donc entre leurs propres mains, comme nous leur avons dit cent fois c'est à eux de le fixer. Si la part du lion ne leur appartient pas déjà c'est qu'ils ont refusé de s'en emparer, car à l'avènement de la crise ministérielle, elle leur a été offerte, et ils l'ont repoussé ! Nous ne nous dissimulons pas qu'ils y avait dans le fond de ce refus la plus noble pensée ; il croyaient ne pouvoir mieux rendre l'hommage de leur culte au désintéressement de l'ex-ministère qu'en faisant, eux aussi, preuve de la même vertu ; malheureusement cette vertu poussée trop loin en politique dégère en une sorte de fanatisme le plus dommagable possible aux intérêts de la société et il résulte souvent de là, que d'une question de principes on ne fait plus qu'une question d'hommes qui ne dure, hélas que le tems de l'engouement ou de l'illusion.

Ce n'est pas que nous cherchions à inspirer à nos compatriotes l'horrible pensée de l'ingratitude pour de généreux défenseurs ; nous croyons, au contraire, que la reconnaissance est le premier des devoirs publics comme privés, quoique, certes, ce ne soit pas la vertu la plus commune parmi les hommes ; mais le peuple souvent, dans son premier entraînement, peut oublier ce

qu'il se doit à lui-même, illusonné par de trompeuses apparences, par des fondines capables plus tard de lui faire horreur ; et c'est pour cela qu'il est bon qu'il existe entre tous les partis un parti froid qui sache imposer silence à son cœur et conserver sa tête au milieu de l'agitation publique et aux époques d'effervescence générale. Peut-être n'aurions nous pas tort de prétendre que sans l'existence d'un pareil parti dans ce pays, quoique faible à la vérité, nous eussions pu essayer encore un orage capable de détruire toutes nos espérances et de nous faire perdre l'objet même que nous voulions préserver. Nous ne voulons pas récriminer, nous ne voulons seulement trouver dans la réminiscence d'un passé encore tout près de nous, la justification de nos propres prévisions ou de pressentiments anticipés. Plus loin que cela nous nous arrêtons, car nous ne formons plus qu'un vœu aujourd'hui, c'est que par l'union dans nos démarches, la concorde dans nos sentiments et l'uniformité dans nos vues ; nous reprenions le sentier perdu pour, en définitive arriver au but proposé, celui de redonner à l'origine franco-canadienne toute la position qu'elle a droit d'ambitionner et qu'elle désire vivement de reconquérir. Mais nous ne voyons qu'un moyen pour cela, c'est au lieu de proscrire ceux qui veulent opérer ce désirable résultat, de leur tendre la main, de voir dans eux des amis et non des ennemis, et de s'accoutumer à croire qu'on peut-être officier du gouvernement et bon Canadien.

Il nous semble que des compatriotes devraient regarder ceux d'entre eux qui font partie du gouvernement comme autant de protecteurs sur la sympathie desquels ils pourraient compter avec sûreté ; et à notre estime, cette seule considération devrait suffire pour imposer silence aux cris de la malveillance et de la jalousie ; les Canadiens sûrement ne doivent pas avoir plus de confiance dans ceux qui leurs sont étrangers qu'en eux-mêmes ? Quel étrange spectacle alors que de voir une partie de la presse franco-canadienne se faire comme un système de proscrire tous les noms qui sont forcés de se dévouer à la haine et presque à la flétrissure pour mettre courageusement leur poids dans la balance du gouvernement. Nous devons nous élever contre un pareil système avec d'autant plus de force qu'il contribue plus à nous épuiser et à donner de l'empire et de la force à nos adversaires communs qu'à avancer en rien les intérêts matériels en politiques de notre pays. Si l'on pouvait une bonne fois se bien persuader que ce que nous disons ici est une de ces vérités importantes, quoique si simple en elle-même dont la connaissance est la méditation peuvent contribuer puissamment à nous sortir de notre affreux état de faiblesse, nous sommes sûr que nous ne tarderions pas à recueillir les fruits de ces réflexions presque triviales à force d'être vraies.

Nous ne désespérons pas de voir enfin le retour de toute la population à une sorte d'arrangement amiable et pacifique entre tous les partis et l'administration de Lord Metcalfe de bonne foi appuyée sur cette masse uniforme et imposante, réparer pour ainsi dire, les ruines du passé, et réédifier le gouvernement responsable sur les mêmes bases solides qu'on se plaisait à le croire placé pendant l'administration du bien aimé Sir Charles Bagot. Nous ne désespérons pas non plus de voir Lord Metcalfe mieux compris, mieux apprécié, les préjugés disparaître de part et d'autre, l'union, la paix, la concorde renaitre dans nos foyers politiques, les relations sociales se resserrer et le pays en général reprendre un air de prospérité, comme le fait la campagne après un jour d'orage qui n'a fait que rafraîchir sa verdure et ses couleurs et ranimer toute la nature, en laissant percer quelques rayons d'un soleil fécond qui vivifie tout ce qui paraissait flétri et mourant !

Nous apprenons l'arrivée de l'hon. L. J. Papineau aux Etats-Unis, par le dernier steamer. On dit que Mr. Papineau passera quelques jours dans les principales villes de l'Union où il doit aller visiter plusieurs de ses amis, et qu'ensuite il viendra définitivement se fixer au Canada. On le fait diversement se fixer à la campagne et à la ville. Les uns disent qu'il habitera sa seigneurie de la Petite Nation ; d'au-

tres prétendent qu'il se fixera à Montréal pour vivre au sein de sa famille. Quelque soit le lieu où l'illustre canadien doit fixer son séjour, son pays sera heureux de le posséder de nouveau après un absence qui eût été abrégé depuis longtemps si les vœux de sa patrie eussent été exaucés avant aujourd'hui. Mr. Papineau nous dit-on, est dans la 59e année de son âge, mais jouit encore de cette force de tempérament qu'il possédait auparavant et que n'ont guère diminué les terribles épreuves qu'il a du subir loin d'un pays qu'il aimait, et où il avait laissé tout ce qu'il avait de cher derrière lui.

Le Pilot revenant à la charge contre Mr. Parent, l'accuse, cette fois, de nous avoir révélé le fait de l'offre que nous avons dit qu'il avait fait aux ex-ministres de résigner sa charge simultanément avec eux, prétendant qu'il nous était impossible de connaître la chose sans une déclaration de Mr. Parent lui-même. Nous sommes vraiment fâché que le Pilot nous force encore de le contredire entièrement sur ce point. Mr. Parent ne nous a jamais fait telle déclaration, et ne nous a jamais insinué même qu'il eût offert sa résignation. Bien plus, nous dirons au Pilot que nous tenions ce fait d'un des ex-ministres lui-même (car ces Messieurs condescendaient quelquefois jusqu'à nous mettre quelque peu dans leurs secrets ou dans leurs confidences) et que cet ex-ministre est le plus proche parent que l'éditeur du Pilot puisse avoir au monde. C'est peut-être de ce parent là que Mr. Hincks veut parler quand il nomme le Grefier du Conseil Exécutif. Sic voluit omen

F.u.—Avant hier, entre 4 et 5 heures P. M., le feu éclata dans la rue Dorchester, faubourg St. Laurent, dans une petite maison en bois dans le voisinage de l'Hôpital Général ; le feu s'étant communiqué à une autre maison du même genre, toutes deux devinrent la proie des flammes en moins de quelques minutes. L'alarme était à peine donnée que les compagnies du feu étaient déjà sur le théâtre de l'incendie et par leurs efforts elles parvinrent à préserver tout le voisinage qui menaçait d'être totalement enveloppé. Elles abattirent à coups de harpons les pièces de bois les unes après les autres et abimèrent le brasier d'un déluge d'eau. Nous ne savons combien il vi est déjà endettée envers elles, car c'est à leur zèle et à leur prodigieuse activité qu'est due le salut du faubourg St. Laurent, en particulier menacé vingt fois, depuis le printemps, de périr comme ceux de St. Roch et de St. Jean, à Québec.

SAISON.—Le correspondant du Tintin qui écrit de Québec en date du 22 du courant :

"J'ai vu une lettre de Trois-Rivières, qui dit qu'on n'a eu la constance que de la pluie, que les cultivateurs vont perdre beaucoup de grains et que dans la paroisse de Bécancour et dans plusieurs endroits bas le grain est à flots."

Nous recevons malheureusement de presque partout dans le pays les mêmes nouvelles. La récolte générale qui promet-tait d'être si abondante a été tellement endommagée par les pluies incessantes que nous avons eues depuis le commencement de ce mois, qu'on craint, avec raison, que nos espérances soient en grande partie frustrées. La récolte de la pomme de terre jointe aux gelées précoces qui se sont fait sentir, mettront presque la disette de ce tubercule si nécessaire à l'alimentation des classes pauvres de la société, du moins en beaucoup d'endroits du pays. Les avoines ont également souffert de l'immensité de la saison. Les pluies équinoxiales nous sont venues cette année au moins trois semaines plus à bonne heure que d'ordinaire ; c'est à peine si nous avons quelques rares rayons d'un pâle soleil d'automne qui ne suffit pas pour réchauffer la terre avec la froide température qui existe.

Un de nos amis de Trois-Rivières nous écrit que "des champs entiers de patates sont perdus, et qu'elles ne valent pas même la peine d'être recueillies pour les pourceaux." Dans les terrains élevés cependant les moissons ont moins souffert et ont pu être en grande partie sauvées avant la mauvaise saison qui dure.

NAISSANCE.

En cette ville, le 9, la dame de Mr. Stanislas David, Peintre, a mis au monde deux filles jumelles.

MARIAGE.

En cette ville, le 22 du courant, par le Rév. M. Fay, M. Théodore Grothe et Dame Marie Baudry, veuve de sieur Charles Benoit.

DECES.

Décédé à Longueuil le 19 du courant, dame Josephine Viau, épouse de feu I. Garipey, mère du Dr. Garipey.

MAGASIN DE POELE.

LES SOUS-SIGNÉS annoncent à leurs amis et au public, que leur MAGASIN de POELE est bien connu déjà à Paris plusieurs nouvelles et superbes collections à leur ancien fond, venant de la célèbre St. A. B. Foundry, maintenant complètement offerte pour inspection la plus grande variété de PATRONS de POELE et de ses accessoires qui ne furent jamais introduits dans cette ville.

POELE DE CUISINE.

Les poeles ont atteint la perfection en y introduisant des améliorations graduelles fondées sur l'expérience de plusieurs années, le résultat est qu'on peut attacher de délices dans une cuisine, en égard aux nombreuses demandes qu'on en a faites et à leur économie incroyable de bois. Ces poeles ont été la cause de la grande célébrité de leurs inventeurs et l'étoile et le succès qu'ils ont obtenu ont été amplement récompensés par leur usage exclusif partout où ils ont été connus.

POELES D'ORNEMENS DE SALONS.

D'une forme magnifique et unique avec double portes, ayant tous les avantages des poeles à grille, sans que le chaleur qu'ils donnent excède celle d'un poele ordinaire avec deux fois la quantité de bois, comme ils ont le dessus admirablement embelli au feu, et ne retiennent point de suie, et qu'ils adoptent aussi bien au bois qu'au charbon.

PANEL BOX STOVES.

Un article nouveau et élégant de toute grandeur et de toutes dimensions.

POELES D'EGISES (AIR TIGHT), d'HOTEL, BUREAU ET SALON.

De toute style et dimension, combinant l'utilité et l'économie, tandis qu'un dessin moderne a été observé dans chaque Paton.

Les poeles ci-dessus sont tous garantis être imperméables pour la fumée de la fonte et d'être extraordinaire, ayant reçu de éloges inouïs de satisfaction par ceux qui ont eut le bénéfice de leur usage.

AUSSI.

Poeles de Straton, Double et Simple Do de Salcu Poeles de Cuisine d'Ecosse, nos. 3, 4, 5 et 6 Do Trois Riviers Do Doubles et Simple.

ET.

Un grand assortiment de GRILLES, de différents styles et grandeurs.

A VENDRE PAR LES SOUS-SIGNÉS.

250 Boites Variétés du Canada 100 Do Parkgate 50 Do Pointe-au-Loup

BARRETT & HAGAR, 109, Rue St. Paul, 26 Sept. 62

250 Boites Variétés du Canada 100 Do Parkgate 50 Do Pointe-au-Loup

BARRETT & HAGAR, 109, Rue St. Paul, 26 Sept. 62

2 tonnes, 1600 livres endommagé, A vendre au plus haut prix par

BARRETT & HAGAR, 109, Rue St. Paul, 26 Sept. 62

CHARRUES. Différents Patrons supérieurs des CHARRUES AMERICAINES.

PAQUEMENT. Fgouts en fonte, de différents grandeurs.

BARRETT & HAGAR, 109, Rue St. Paul, 26 Sept. 62

MAISON DE LA TRINITE DE MONTREAL.

ETAT ANNUEL DES FONDS DES PILOTES INCAPABLES de SERVICES de la MAISON DE LA TRINITE DE MONTREAL, publié suivant la 24e Section de l'Ordonnance du Conseil Spécial, 2e Victoria Chap. 19

Debenture du Port de Montréal portant intérêt à cinq pour cent par année..... £100 0 0

Un Hypothèque sur Bien-Fond dans la Cité de Montréal..... 600 0 0

Déposé dans la Banque de Montréal..... 10 5 0

Dû par le ci-devant Trésorier et ses Causions..... 544 1 0

£1254 6 0

JAMES HOLMES, Trésorier.

1 Septembre.

NOMS DES PENSIONNAIRES AUX DITS FONDS

Veuve de Thomas Sanssouci " Nicolas Denis " Narcisse Raymond " Joseph Lacoursière " Ambroise Mayrand " Joseph Godin " Antoine Bellecour " Jacques Pampalon " Alexis Marchand " J. Giffard " J. B. Dussault " Michel Lemieux " Pierre Pagé, Pilote Infirme " Joseph Pleau, do " Joseph Morin, do " J. B. Gauthier, do " Antoine Belleisle, do

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

26 Sept. 62

W. EGAR, & Cie.

MANUFACTUREURS DE

Ferblanc, Cuivre Rouge, Cuivre Jaune, Zinc et fer en feuille,

No. 158, Rue St. Paul,

ONT constamment en main un Assortiment général de tous les articles dans la branche ci-dessus, avec une variété de POELES de CUISINES et autres POELES de TROIS-RIVIERES,

—AUSSI— Une variété de Poèles double de la meilleure qualité.

Et sont préparés à exécuter tous les ordres, de quelque étendue que ce soit, avec ponctualité, prompteté et promptitude.

CEINTURES DE CUIVRE ET METAL POUR CHASSIS de toute description faites à ordre. Ustensiles de Cuivre Rouge, ré-étamés, égalant du Neuf. Petits ouvrages faits ponctuellement.

26 Sept.—am-62.

Vente étendue de Marchandises Sèches par Catalogues.

MERCREDI, le 24, et JEUDI, le 25 de SEPTEMBRE courant, SERA VENDU, par CATALOGUES aux Magasins de Messrs. THOMAS WALLACE & CIE, un assortiment très étendue de marchandises convenable pour l'Automne et l'Hiver, parmi lesquelles se trouvent.

Cariso gris, Flanelle blanche et écarlate. Couvertes, Tweeds, Doeskins, Bouragan imprimé et uni, Châles de laine, Tartan, Mouchoirs, Alpachs, Draps d'Orléans, Etoffe Ecosse, Toile à Draps, Cançon, Osneburgs, Toiles, Toile et Cotou, Coton blanc, Coton gris, Indienne de Chint et Madler, Indienne à fond blanc et de deuil, Indienne à fond bleu et de couleur orange, Regatas imprimé, Gros de Naples, Satins, Satinette, Rubans, Gants, Bas et Chaussons, Lacets, et petits effets.

—ET— Positivement pour clore des consignations:

200 pièces meilleurs Mouchoirs de Soie torce

300 " Black Lace Falls

50 douz : Carton de Londres.

20 caisses contenant 400 douzaine et Grosses Fil, venant d'une des meilleures manufactures.

—Conditions faciles.— Les catalogues peuvent être vu aujourd'hui ainsi que les marchandises.

La vente chaque jour à NEUF heures A. M.

JOHN LEEMING, 23 Sept.

A VENDRE.

LES SOUS-SIGNÉS reçoivent actuellement leur MARCHANDISES D'AUTOMNE, formant un assortiment général et complet de MARCHANDISES SECHES d'Etape et de goût, incluant à principaux articles, à savoir:

ETOFFES DE LAINE. Courtes forte Moyenne et Fine de toutes grandeurs

Flanelle Blanche, Écarlate et Jaune

Baize Vert, Pailage Rouge

Serges fins Serges et Etoffe bigarrée

Flanelle de couleur carottée et de goût

Draps de Pologne et Castor

Draps Yorkshire et Ouest d'Angleterre

Couvertures et Douvres de

Tweeds à l'épreuve de l'eau de 3-4 et 6-4

Casimires de goût, Tweeds et Doeskins

Draps de laine mélangés de goût 6-4

Droguets de laine imprimés

Taillans Ecosse et Gala Plaids

Shawls de Laine, et mouchoirs de Tartan

Shawls imprimés, brodés et Cachemire uni

Shawls de laine et Thibet et mouchoirs

Draps d'Orléans Noirs et Colorés et Lustrés

Draps d'Orléans imprimés et Cachemires

Serges Paramattas et Alpaca

COTONS.

Cotons Gris de 27, 30, 36, 40 et 72 pouces

Tablets carottés et à chemises barrés

Gousses de Taillans et Eriston

Regatta à chemises, nouveaux patrons

Blanc do et Toile d'Hollande d'Ecosse

Indiennes Gros Bleu et Bleu et Orange

FOURRURES FOURRURES



DAMES ET MESSIEURS!

FOURRURES A VENDRE

PAR WILLIAM GETTESS.

Vieille maison longue No. 117, centre de la rue St. Paul.

IMPORTEUR, MANCHONNIER et Traquant en CHAPEAUX, CASQUES, FOURRURES de toutes espèces, en Gros et en Détail, avec des Fûts de CHAPELIER, MANCHONNIERS, TEINTURES, et BORDURES. Montréal, 17 Sept. 1845.

FOURRURES

FOURRURES, FOURRURES.

Magasin de Fourrures à Bas-Prix

LES SOUS-SIGNÉS Manchonniers en Gros et en Détail, prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert boutique au No. 149, Rue St. Paul (en face de AMOUR et WHITEFORD & CIE) où ils ont constamment un ASSORTIMENT considérable et à prix réduits de toutes sortes de CASQUES, CHAPEAUX et GANTS PERITS et GRANDS de FOURRURE, BOAS, ECHARPE de fourrure, MANCHONS, et une variété d'autres articles trop long à détailler, de prix différents, de façon à pouvoir satisfaire tout acheteur en échange de son argent.

MYERS et ATKINSON, N. B. Toutes sortes de Fourrures négociées, réparées et arrangées suivant les dernières modes à plus court avis possible et à des conditions les plus raisonnables. Montréal, 17 Sept. 1845.

EN BANQUEROUTE.

Province du Canada) District de Montréal.)

WILLIAM WARREN, de la Cité de Montréal dans le District de Montréal, commerçant.

Commission émanée sous le sceau et sceu de JOHN S. McCORD, écuyer, un des juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal datée à Montréal le Onzième jour de SEPTEMBRE, mil huit cent quarante cinq.

La première assemblée aura lieu VENDREDI le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE, courant, à DIX heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, en la dite Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN, Shériff.

Bureau du Shériff, Montréal 11 Sept. 1845.

DENTISTE.

DR. HARNETT, MEDECIN DENTISTE, Récentement de Londres et Paris.

Résidence, Rue St. Lambert porte voisine de Mr. Musson, rue Notre Dame, MONTREAL.

CONTINUE à manufacturer et à placer ses DENTS MINERALE, ARTIFICIELLES et SANS EGALLES suivant son nouveau principe—(pour les particularités voir le Journal Américain de la Science Dentaire, Juin 1845.)—Maintenant très été due parmi la Noblesse et la bourgeoisie d'Europe.

Dent de Pivot placés sous les anciens trénes sans causer aucun incon vénient, tel que Tumeur ou mal de genève &c. Le scorbant dans les genèves entièrement extirpé; Dent Lustrée resserrées Palais Artificiel fait; et toutes autres opérations en connexion avec la Science Dentaire exécutées d'après les derniers principes connus et améliorés.

Dr. H. serait bien aise de montrer le nombre de tous ou une partie partiel de l'Etat et Artificiel, maintenant en fait de manufacture.

L'Economie dans tous les cas est strictement b'vée.

20 Sept. 1845.—j'm.

S. K. G. NELLIS,

NE SANS BRAS.

INFORME respectueusement le public, qu'il exhibera et fera voir ses facultés surprenantes dont la nature en le privant de ses bras l'a doué, CHAQUE SOIRE DE CETTE SEMAINE, à la PLACE D'ARMES.

Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures et l'exécution commencera à 8 heures précises.

Pour les particularités voir les petits imprimés.

Billets, 1s. 3d.

23 Septembre, 1845.

EN BANQUEROUTE.

Province du Canada) District de Montréal.)

NARCISSE MARTEL, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, commerçant.

Commission émanée par JOHN S. McCORD écuyer, un des juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal, le date du Onzième jour de Septembre, mil huit cent quarante cinq.

Première assemblée des créanciers LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour de Septembre courant, à DIX heures de l'avant midi, dans la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice en la dite Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN, Shériff.

Bureau du Shériff, Montréal 11 Sept. 1845.

Province du Canada

Pistric de Trois Rivières.) BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JEAN BAPTISTE TOUTAN, Failli.—

LES SOUS-SIGNÉS ont été dûment nommés SYNDICS pour l'administration des affaires de la succède Failli, mercredi le 3du courant, à DIX heures, FRS. LECLAIRE, J. B. LAJOIE, Trois-Rivieres, 4 Septembre 1845.

Province du Canada) District des Trois-Rivieres.) BANQUEROUTE.

MICHEL GORON, Commerçant de la Paroisse de St. Edouard de Gentilly dans le District des Trois-Rivieres.

Commission émanée par LOUIS EDOUARD PACAUD, Ecuyer, commissaire des Banqueroutes, datée le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE mil huit cent quarante cinq.

Assemblée des créanciers, MARDI le TRENTIEME jour de Septembre courant, à DIX heures de l'avant midi, au Palais de Justice dans la dite ville des Trois-Rivieres.

H. LOR, DEPUTE SHERIFF.

Bureau du Shériff, Trois-Rivieres, 15 Sept. 1845.)

EXTIRPATION DES CERS

M. SAMUEL ROTHKOPE, CHIRURGIEN PEDICURE,

DE LYON (FRANCE),

A l'honneur de prévenir le public qu'il est en charge de l'EXTIRPATION des CERS AUX PIEDS de toute espèce, comme oignons, cors de jardi, entre les doigts, ongles incarnés et rentrés dans les chairs, etc, par le moyen d'un élixir préparé par lui-même. L'opération est faite dans l'espace de deux minutes et sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher, aussi facilement que si on n'avait jamais eu de Cers. Les personnes opérées ont la satisfaction de prendre en moins la racine de leurs Cers.

M. SAMUEL ROTHKOPE se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler. Il traite gratuitement les indigents. Il demeure chez Mlle. LABATT, No. 1, rue St. François Xavier, coin de la rue St. Jacques. Montréal, 8 Sept. 1845.

A VENDRE.

LA FERME WATERLOO, une propriété de valeur, située à la cote St. Remi, dans la paroisse de la Pointe Claire dans l'île de Montserrat, à environ douze miles au-dessus de la Cité et sur une des rives de la Rivière St. Laurent. Elle contient par contrat, 274 acres: la terre est d'une excellente qualité et les bâtiments sont en bois jointes par une remise, constituée depuis environ trois ans. Cette propriété s'offre à vendre en un ou plusieurs lots, et de x tiers du prix de l'acquisition peuvent être retenus par l'acquéreur avec intérêt.

S'adresser à G. MOFFATT, EXECUTEUR.

Montréal, 5 Août 1845.

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE.

UNE étendue de TERRES, 5000 acres situées dans le Township de CHANTAN, 45 miles de Montréal, louée en perpétuité pour £150 par année. Prix £2000; un tiers à être payé en passant l'acte, et le reste à des termes faciles. Un titre incontestable sera donné. S'adresser au Rév. JOSEPH ABBOTT, Grenville, ou à I. J. C. ABBOTT, No. 33, Petite Rue St. Jacques. Montréal, 4 juin, 1845. j-15

PAPIER A LETTRE FRANCAIS.

LES SOUS-SIGNÉS ont reçu une facture considérable de Supérieur, Grand PAPIER A LETTRE FRANCAIS. Il est très glacé et des plus légers, étant principalement fait par des correspondances à Pétranger.

ARMOUR & RAMSAY.

PAPIER A LETTRE AVEC VIGNETTES.

TRES variées, représentant entre autres des vues de Montréal, de Québec, Niagara, &c. ARMOUR & RAMSAY.

LIVRES DE COMPTES A BAS PRIX.

RECUES tout récemment 38 cahiers de GRANDS LIVRES DE COMPTES, JOURNAUX, et BROUILLONS, &c. ARMOUR & RAMSAY.

OUVRAGES DE DEVOTION.

UNE grande variété de Bibles, et autres ouvrages religieux, Editions de Paris et de Dublin, à vendre, à un bien modique prime, méritant l'attention des Ecclésiastiques et autres intéressés.

ARMOUR & RAMSAY.

Qu'un ample assortiment de Papier à bas prix comprenant toute espèce de Papier à écrire et livres de Blancs, etc

ARMOUR & RAMSAY.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANCAIS

Edition de Bruxelles. RECENTMENT arrivé une facture de LIVRES nouveaux et Populaires—imprimés à Bruxelles dans ces derniers mois. Ils sont tous des premiers auteurs vivants en-vie.

ARMOUR & RAMSAY.

LE DOCTEUR SWELL

A transporté sa demeure au No. 1, Terrace 10th Terrace, rue Duany.

ENTREE PAR LA RUE DES JONES. 8 sept. 1845.—lm

Province du Canada

District de Montréal.)

LES SOUS-SIGNÉS ont reçu une facture considérable de Supérieur, Grand PAPIER A LETTRE FRANCAIS. Il est très glacé et des plus légers, étant principalement fait par des correspondances à Pétranger.

ARMOUR & RAMSAY.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANCAIS

Edition de Bruxelles. RECENTMENT arrivé une facture de LIVRES nouveaux et Populaires—imprimés à Bruxelles dans ces derniers mois. Ils sont tous des premiers auteurs vivants en-vie.

ARMOUR & RAMSAY.

LE DOCTEUR SWELL

A transporté sa demeure au No. 1, Terrace 10th Terrace, rue Duany.

ENTREE PAR LA RUE DES JONES. 8 sept. 1845.—lm

Province du Canada

District de Trois-Rivieres.)

BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JEAN BAPTISTE TOUTAN, Failli.—

LES SOUS-SIGNÉS ont été dûment nommés SYNDICS pour l'administration des affaires de la succède Failli, mercredi le 3du courant, à DIX heures, FRS. LECLAIRE, J. B. LAJOIE, Trois-Rivieres, 4 Septembre 1845.

Province du Canada) District des Trois-Rivieres.) BANQUEROUTE.

MICHEL GORON, Commerçant de la Paroisse de St. Edouard de Gentilly dans le District des Trois-Rivieres.

Commission émanée par LOUIS EDOUARD PACAUD, Ecuyer, commissaire des Banqueroutes, datée le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE mil huit cent quarante cinq.

Assemblée des créanciers, MARDI le TRENTIEME jour de Septembre courant, à DIX heures de l'avant midi, au Palais de Justice dans la dite ville des Trois-Rivieres.

H. LOR, DEPUTE SHERIFF.

Bureau du Shériff, Trois-Rivieres, 15 Sept. 1845.)

EXTIRPATION DES CERS

M. SAMUEL ROTHKOPE, CHIRURGIEN PEDICURE,

DE LYON (FRANCE),

A l'honneur de prévenir le public qu'il est en charge de l'EXTIRPATION des CERS AUX PIEDS de toute espèce, comme oignons, cors de jardi, entre les doigts, ongles incarnés et rentrés dans les chairs, etc, par le moyen d'un élixir préparé par lui-même. L'opération est faite dans l'espace de deux minutes et sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher, aussi facilement que si on n'avait jamais eu de Cers. Les personnes opérées ont la satisfaction de prendre en moins la racine de leurs Cers.

M. SAMUEL ROTHKOPE se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler. Il traite gratuitement les indigents. Il demeure chez Mlle. LABATT, No. 1, rue St. François Xavier, coin de la rue St. Jacques. Montréal, 8 Sept. 1845.

A VENDRE.

LA FERME WATERLOO, une propriété de valeur, située à la cote St. Remi, dans la paroisse de la Pointe Claire dans l'île de Montserrat, à environ douze miles au-dessus de la Cité et sur une des rives de la Rivière St. Laurent. Elle contient par contrat, 274 acres: la terre est d'une excellente qualité et les bâtiments sont en bois jointes par une remise, constituée depuis environ trois ans. Cette propriété s'offre à vendre en un ou plusieurs lots, et de x tiers du prix de l'acquisition peuvent être retenus par l'acquéreur avec intérêt.

S'adresser à G. MOFFATT, EXECUTEUR.

Montréal, 5 Août 1845.

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE.

UNE étendue de TERRES, 5000 acres situées dans le Township de CHANTAN, 45 miles de Montréal, louée en perpétuité pour £150 par année. Prix £2000; un tiers à être payé en passant l'acte,

